

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 31 MAI 2017

DELIBERATION N°2017-20

OBJET : Renouvellement de la convention entre le CDG31 et le Fonds National de Prévention (FNP) – Modification des options

Ont participé à la présente délibération :

COLLÈGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mmes DESMETTRE, AMIEL, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET, M. RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux administrateurs que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne déploie depuis plusieurs années une politique globale de santé au travail afin que celle-ci devienne une valeur fondamentale dans les pratiques de gestion des ressources humaines des collectivités publiques du département.

En effet, il indique qu'au-delà de permettre aux employeurs publics de se conformer à des obligations de plus en plus exigeantes en matière de santé et de sécurité des agents, cette politique globale peut jouer un rôle de premier plan tant sur la maîtrise des coûts de la masse salariale que sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des ressources humaines.

Le Président indique également que le CDG31 a développé, afin de faciliter la mise en œuvre de cette politique et des missions proposées à ses affiliés et/ou adhérents, des partenariats financiers ainsi que techniques avec la Caisse des Dépôts et consignation au travers du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et du Fonds National de Prévention (FNP).

Ainsi, le CDG31 a proposé, après avis favorable du Conseil d'administration en date 8 décembre 2016, le renouvellement d'une convention avec le FNP. Le renouvellement proposé s'articulait autour de 4 axes :

- alimenter la Banque Nationale de Données «Prorisq », hébergée par la CNRACL, en complément des données recueillies au travers des Rapports Annuels de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail. En effet l'analyse ces données portant sur les âges, genres et activités concernées par les accidents de travail ou maladies professionnelles permettent par leurs analyses d'intégrer la prévention des risques professionnels au cœur d'une vision globale des ressources humaines ;
- animer le réseau professionnel des Conseillers et Assistants de Prévention de la Haute-Garonne « RéCAP31 » ;
- participer à toutes actions de prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale ;
- réaliser des actions de communication autour de la santé et de la sécurité au travail.

Cette proposition a recueilli l'avis favorable du FNP quant à l'alimentation de la banque de données PRORISQ. Cependant les orientations stratégiques du FNP tendent désormais à accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de projets opérationnels sur des thématiques ciblées.

Ainsi, le FNP a proposé au CDG31 de modifier les axes « Réseau professionnel RéCAP31 » et « Actions de communication autour d'actions d'application immédiate en matière de santé et la sécurité au travail ».

Le CDG31 propose de développer un accompagnement des employeurs publics sur 2 sujets prégnants en matière de Santé au Travail et de prévention des risques professionnels :

- La mise en œuvre de plan de prévention des addictions. Cet accompagnement serait structuré en 3 étapes :
 - o Sensibilisation des acteurs à la thématique des addictions sur le milieu de travail,
 - o Elaboration de procédures internes et d'une Charte « Addictions »,
 - o Modification ou création de chapitre « Addictions » au règlement intérieur.

- L'analyse des risques professionnels du métier d'auxiliaire de puériculture. Cette analyse, réalisée sur la base d'études et d'échanges auprès de professionnels de divers types de structures, a pour objectif de proposer aux employeurs du département de la Haute-Garonne des outils de prévention des risques professionnels dudit métier.
Cette méthodologie pourrait s'étendre à d'autres métiers, au-delà du partenariat conclu avec le FNP.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Donner mandat au Président pour la signature de tous documents afférents et pour tous prolongements administratifs ou financiers relatifs aux conventions entre le CDG 31, le FIPHFP et le FNP.

Fait à Labège,
Le 31 Mai 2017.

Le Président,

Pierre IZARD